



PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 20 mars 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du seize mars, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Hervé LE MIGNON, doyen d'âge des membres du conseil municipal.

L'appel nominatif des conseillers municipaux est effectué et le quorum est constaté.

Ordre du jour :

1. Élection du maire
2. Détermination du nombre d'adjoints au maire
3. Élection des adjoints au maire
4. Lecture de la charte de l'élu local par le maire
5. Questions diverses

Présents (19) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, Mme DRÉANO Françoise, M. GERAUX Olivier, Mme GILLET Aurélie, M. LE MIGNON Hervé, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, M. FERIR Michaël, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. STANGUENNEC Mickaël, Mme ROCHER Gwladys, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, Mme EHANNO Delphine, M. EVENO Jacques, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. BAUCHER Ronan

Secrétaire de séance : Mme GILLET Aurélie

Présents : 19

Votants : 19

Délibération n°2026/03/20-01 – Élection du maire

Rapporteur : M. Hervé LE MIGNON

Le président de séance déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Il rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, conformément aux dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal désigne comme assesseurs :

- M. Ronan BAUCHER
- M. Michaël FERIR

Déclaration de candidature :

- Mme Nathalie LE LUHERNE
- M. Jonathan ATHIMON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Résultat du vote :

- Mme Nathalie LE LUHERNE : 16 voix
- M. Jonathan ATHIMON : 3 voix

Bulletins blancs ou nuls : 0

Mme Nathalie LE LUHERNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Le président de séance proclame Mme Nathalie LE LUHERNE maire de la commune, qui accepte ses fonctions.

La séance se poursuit sous la présidence du maire nouvellement élu.

Délibération n°2026/03/20-02 – Détermination du nombre d'adjoints au maire

Rapporteur : Mme Nathalie LE LUHERNE

Le maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire.

Le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, et dans les communes de 19 conseillers municipaux, le nombre maximum d'adjoints est donc de 5.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints avant de procéder à leur élection.

Après avoir délibéré, avec 18 pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** à 5 le nombre d'adjoints au maire de la commune

Délibération n°2026/03/20-03 – Élection des adjoints au maire

Rapporteur : Mme Nathalie LE LUHERNE

Le maire rappelle que, conformément aux dispositions des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints au maire sont élus :

- au scrutin secret
- à la majorité absolue
- au scrutin de liste
- sans panachage ni vote préférentiel
- avec alternance stricte femme / homme

Le maire rappelle également que, par délibération n° 2026/03/20-02, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre d'adjoints au maire.

Le conseil municipal désigne comme assesseurs :

- M. Ronan BAUCHER
- M. Michaël FERIR

Il est procédé au dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire.

Liste n°1 :

Guénaël BROHAN
Françoise DREANO
Hervé LE MIGNON
Aurélie GILLET
Olivier GERAUD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Résultat :

Liste n°1 : 17 voix

Bulletins blancs ou nuls : 2

La liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés élus adjoints au maire :

1er adjoint : Guénaël BROHAN

2ème adjoint : Françoise DREANO

3ème adjoint : Hervé LE MIGNON

4ème adjoint : Aurélie GILLET

5ème adjoint : Olivier GERAUD

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h52.

Le secrétaire de séance

Aurélie GILLET



Le maire

Nathalie LE LUHERNE

